



TC/52/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 février 2016

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE**Cinquante-deuxième session
Genève, 14-16 mars 2016**

TECHNIQUES MOLÉCULAIRES

*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques moléculaires en rapport avec l'atelier conjoint organisé par les groupes de travail techniques (TWP) et l'OCDE, l'UPOV et l'ISTA, et d'examiner un projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV au regard de l'utilisation de techniques moléculaires.

2. Le TC est invité à :

a) prendre note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 5 à 15 du présent document;

b) prendre note des projets des Systèmes de semences de l'OCDE visant à organiser un atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV, de l'ISTA et de l'AOSA sur les techniques biochimiques et moléculaires à Paris (France), les 7 et 8 juin 2016;

c) prendre note du fait que les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant les principaux systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session;

d) prendre note du fait que les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, par plante, seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session;

e) prendre note du fait que le BMT, à sa quinzième session, sera invité à dresser une liste d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA et devant être présentée au TC à sa cinquante-troisième session; et

f) examiner un projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV au regard de l'utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 38 du présent document.

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ISTA :	Association internationale d'essais de semences

3. La structure du présent document est la suivante :

RÉSUMÉ	1
FAITS NOUVEAUX SURVENUS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES	2
GROUPES DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN.....	3
ATELIER CONJOINT DE L'OCDE, DE L'UPOV ET DE L'ISTA SUR LES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES..	4
Généralités	4
Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires dans le cadre des réunions pertinentes de l'OCDE et de l'ISTA	5
Particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA	5
Inventaire de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires	5
Listes d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA.....	6
DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION À L'UPOV CONCERNANT L'UTILISATION DE TECHNIQUES MOLÉCULAIRES	6
Généralités	6
Observations des groupes de travail techniques en 2015	7
Observations formulées par le TC-EDC	7

FAITS NOUVEAUX SURVENUS AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

4. À leurs sessions en 2015, le TWV, TWC, TWA, TWF et le TWO ont examiné les documents TWV/49/2, TWC/33/2, TWA/44/2, TWF/46/2 et le TWO/48/2 "*Molecular Techniques*", respectivement.

5. Le TWV, TWC, TWA, TWF et le TWO ont pris note

a) des faits nouveaux concernant le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT);

b) du fait qu'à sa cinquante-cinquième session tenue à Genève du 23 au 25 mars 2015, le TC est convenu d'élaborer un document commun présentant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA;

c) du fait qu'à sa cinquante-cinquième session le TC est convenu de dresser un inventaire, par plante, de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l'élaboration d'un document commun à l'OCDE, à l'UPOV et à l'ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 "*Logiciels échangeables*", sous réserve de l'approbation du Conseil et en coordination avec l'OCDE et l'ISTA;

d) du fait que le TC, à sa cinquante et unième session, était convenu que le BMT, à sa quinzième session, dresse des listes d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, aux fins d'examen par le TC; et

e) du fait qu'il avait été convenu à l'atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires qu'il serait utile d'organiser à nouveau cet atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l'OCDE et de l'ISTA et que, à cet égard, le Groupe de travail technique sur les systèmes de semences de l'OCDE était convenu qu'un autre atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires devrait être organisé soit immédiatement avant ou après la Réunion annuelle des Systèmes de semences de l'OCDE, soit en même temps que la Réunion du Groupe de travail technique de l'OCDE.

6. À sa trente-troisième session, tenue à Natal (Brésil) du 30 juin au 2 juillet 2015, le TWC a pris note d'un compte rendu verbal présenté par M. Kees van Ettehoven, président du BMT, et faisant état des faits nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires qui ont été présentés à la quatorzième session du BMT, qui s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 10 au 13 novembre 2014, notamment des exposés présentés par : la République de Corée (voir le document BMT/14/16 Rev.2 "Utilisation de techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires aux fins de la sélection d'une 'variété voisine' d'une 'variété candidate'"); les États-Unis d'Amérique (voir les documents BMT/14/5 et BMT/14/5 Add. "Utilisation de variétés de référence pour l'examen de la distinction de variétés : méthode étudiée aux États-Unis d'Amérique potentiellement applicable à la protection des obtentions végétales"); les Pays-Bas (voir le document BMT/14/11 "Propriété et utilisation d'échantillons utilisés dans un examen DHS, de l'ADN et des données relatives à l'ADN pendant et après un examen DHS") ainsi que sur la coopération entre l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA concernant les techniques moléculaires (voir le paragraphe 110 du document TWC/33/30 "Report").

7. À sa quarante-sixième session tenue à Mpumalanga (Afrique du Sud) du 24 au 28 août 2015, le TWF a pris note du fait que les techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires étaient utilisées par de nombreux membres de l'UPOV aux fins d'identification des variétés, et qu'elles constituaient un outil important en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur. Le TWF est convenu qu'il serait utile de diffuser des informations à un plus large public concernant le fait que les techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires étaient largement utilisées dans le cadre des droits d'obtenteur pour l'identification des variétés et la défense des droits d'obtenteur (voir les paragraphes 73 à 75 du document TWF/46/29 Rev. "Revised Report").

8. Le TWF a noté le fait que la France utilisait les distances moléculaires en conjonction avec la distance phénotypique dans le but de maximiser la taille des essais de plantes fruitières depuis 2000. Le TWF est convenu que les marqueurs moléculaires apportaient également des informations utiles sur les espèces pour lesquelles les services concernés ne disposaient pas d'échantillon de référence du matériel vivant.

9. Le TWF a noté le fait que dans de nombreux pays membres de l'UPOV, les obtenteurs demandaient aux services concernés d'accepter les données relatives aux marqueurs moléculaires dans le cadre des demandes de droits d'obtenteur. Le TWF a noté que les services concernés n'exigeaient pas l'inclusion de données relatives aux marqueurs moléculaires dans le cadre des demandes de droits d'obtenteur, bien que certains services les acceptent à titre d'information complémentaire. Le TWF a pris note des inquiétudes exprimées par certains membres au sujet des questions se rapportant à la confidentialité des données relatives aux marqueurs moléculaires, ainsi que sur la question de savoir si ces données pourraient être mises à la disposition du public.

10. À sa quarante-huitième session tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 14 au 18 septembre 2015, le TWO a pris note du fait que certains obtenteurs fournissaient des données relatives aux marqueurs moléculaires dans le cadre des demandes de droits d'obtenteur et est convenu que si les données n'étaient validées par les services concernés, elles n'auraient pas de lien avéré avec le matériel utilisé pour l'examen DHS (voir le paragraphe 81 du document TWO/48/26 "Report").

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN

11. Le mandat du BMT est indiqué dans l'annexe du présent document.

12. À sa quatorzième session tenue à Séoul (République de Corée) du 10 au 13 novembre 2014, le BMT, à la suite de l'invitation de la Fédération de Russie, est convenu de tenir sa quinzième session à Moscou en mai 2016, un atelier préparatoire étant prévu en mai 2016. Le BMT a prévu d'examiner les questions suivantes :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comptes rendus des faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV et concernant les techniques biochimiques et moléculaires
4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées
5. Compte rendu des travaux sur l'utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS
6. Directives internationales en matière de techniques moléculaires
7. Bases de données sur les descriptions variétales
8. Méthodes d'analyse des données moléculaires
9. Utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées
10. Utilisation des techniques moléculaires pour l'identification de la variété 1
11. Coopération entre l'OCDE, l'UPOV, l'ISTA et l'ISO
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Programme futur
14. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
15. Clôture de la session

13. À sa cinquante et unième session, tenue à Genève du 23 au 25 mars 2015, le TC a approuvé le programme de la quinzième session du BMT, qui se tiendra en 2016, y compris la tenue d'une journée spéciale ("Journée des obtenteurs"), en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à l'utilisation de techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée et pour l'identification des variétés comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus (voir le paragraphe 176 du document TC/51/39 "Report").

14. La quinzième session du BMT se tiendra du 24 au 27 mai 2016 à Moscou (Fédération de Russie), un atelier préparatoire étant prévu le 23 mai 2016.

ATELIER CONJOINT DE L'OCDE, DE L'UPOV ET DE L'ISTA SUR LES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES

Généralités

15. L'atelier organisé conjointement par l'OCDE, l'UPOV et l'ISTA s'est tenu le 12 novembre 2014 à Séoul (République de Corée), parallèlement à la quatorzième session du BMT qui s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 10 au 13 novembre (voir le paragraphe 23 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

16. Les documents présentés au titre des points de l'ordre du jour de l'Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA étaient les suivants (voir le paragraphe 24 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

*Introduction to the OECD Seed Schemes and the Situation with Regard to Molecular Techniques
(document BMT/14/Joint/6)*

*Introduction to UPOV and the Situation with Regard to Molecular Techniques
(document BMT/14/Joint/4 Rev.)*

*Introduction to ISTA and the Situation with Regard to Molecular Techniques
(document/BMT/14/Joint/3 Rev.)*

Introduction to ISO and the Situation with Regard to Molecular Techniques (document BMT/14/Joint/2)

Existing Areas of Cooperation between OECD, UPOV and ISTA (document/BMT/14/Joint/5)

17. Les participants sont convenus qu'il serait utile d'élaborer un document commun présentant les particularités (p. ex. en matière d'examen DHS, d'identification des variétés, de pureté des variétés, etc.) de chacun des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA. Il a également été convenu qu'il serait utile, aux fins d'une bonne compréhension mutuelle, d'organiser à nouveau cet atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l'OCDE et de l'ISTA (voir le paragraphe 25 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

18. Les participants sont convenus de proposer que l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA dressent un inventaire, par plante, de l'utilisation qu'ils font des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l'élaboration d'un document contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables". Il a été relevé que l'OCDE avait déjà recueilli des informations sur l'utilisation faite par ses autorités désignées des techniques moléculaires (voir le paragraphe 26 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

19. Les participants sont également convenus de proposer d'inviter l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA à dresser des listes d'initiatives conjointes possibles dans le domaine des techniques moléculaires. Il a été relevé que, dans le cas de l'UPOV, la liste pourrait être rédigée par le BMT à sa quinzième session, sous réserve de l'approbation du TC (voir le paragraphe 27 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires dans le cadre des réunions pertinentes de l'OCDE et de l'ISTA

20. À sa cinquante et unième session, le TC a pris note qu'il avait été convenu à l'atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires qu'il serait utile d'organiser à nouveau cet atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l'OCDE et de l'ISTA et que, à cet égard, le Groupe de travail technique était convenu qu'un autre Atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires devrait être organisé soit immédiatement avant ou après la Réunion annuelle des Systèmes de semences de l'OCDE prévue à Paris en juin 2015, soit en même temps que la Réunion du Groupe de travail technique prévue en janvier 2016 (voir le paragraphe 178 du document TC/51/39 "Compte rendu").

21. Le 4 janvier 2016, l'OCDE a publié le document TAD/CA/S/RD(2016)7 "Projet de programme préliminaire de l'atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques biochimiques et moléculaires" aux fins d'examen par le Groupe de travail technique sur les Systèmes de semences de l'OCDE à sa réunion tenue du 26 au 29 janvier 2016 au Cap (Afrique du Sud), et qui indique qu'un atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques biochimiques et moléculaires se tiendrait à Paris (France), le 7 ou le 8 juin 2016.

Particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA

22. À sa cinquante et unième session, le TC est convenu d'élaborer un document commun présentant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA (p. ex. en matière d'examen DHS, d'identification des variétés, de pureté des variétés, etc.), sous réserve de l'approbation du Conseil et en coordination avec l'OCDE et l'ISTA (voir le paragraphe 177 du document TC/51/39 "Compte rendu").

23. Les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant l'élaboration éventuelle d'un document commun présentant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session prévue à Genève en 2017.

Inventaire de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires

24. À sa cinquante et unième session, le TC est convenu, de dresser un inventaire, par plante, de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l'élaboration d'un document commun à l'OCDE, à l'UPOV et à l'ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables", comme indiqué au paragraphe 26 du document TC/51/11, sous réserve de l'approbation du Conseil et en concertation avec l'OCDE et l'ISTA. Le TC est convenu qu'il sera nécessaire d'établir des critères et un processus afin d'ajouter des informations à ce document (voir le paragraphe 179 du document TC/51/39 "Compte rendu").

25. Les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant l'élaboration éventuelle d'un inventaire, par plante, de l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session prévue à Genève en 2017.

Listes d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA

26. Il a été convenu lors de l'atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA sur les techniques moléculaires de proposer d'inviter l'UPOV, l'OCDE et l'ISTA à dresser des listes d'initiatives conjointes possibles dans le domaine des techniques moléculaires. Il a été relevé que, dans le cas de l'UPOV, la liste pourrait être rédigée par le BMT à sa quinzième session, sous réserve de l'approbation du TC (voir le paragraphe 27 du document TC/51/11 Rev. "Techniques moléculaires").

27. À sa cinquante et unième session, le TC a approuvé la proposition selon laquelle le BMT, à sa quinzième session, dresserait des listes d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, aux fins d'examen par le TC (voir le paragraphe 180 du document TC/51/39 "Compte rendu").

28. Le BMT, à sa quinzième session, sera invité à dresser une liste d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA. La liste d'initiatives conjointes possibles sera présentée au TC à sa cinquante-troisième session prévue à Genève en 2017.

DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION À L'UPOV CONCERNANT L'UTILISATION DE TECHNIQUES MOLÉCULAIRESGénéralités

29. À sa quarante-neuvième session tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, le TC est convenu qu'il était nécessaire de diffuser à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l'assise de la situation à l'UPOV (voir le paragraphe 136 du document TC/49/41 "Compte rendu des conclusions").

30. À sa quatre-vingt-sixième session tenue à Genève les 23 et 24 octobre 2013, le Comité consultatif a examiné une série de réponses à des questions fréquemment posées. L'une de ces questions était la suivante : "L'UPOV autorise-t-elle l'utilisation de techniques moléculaires (profils d'ADN) dans le cadre de l'examen DHS?" À cet égard, le Comité consultatif est convenu que la réponse à cette question serait élaborée par le TC. Le Comité consultatif est convenu d'examiner les projets de réponses à cette question et d'autres questions fréquemment posées lors de sa quatre-vingt-septième session prévue le 11 avril 2014 à Genève.

31. Le TC, à sa cinquantième session tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014 et le CAJ, à sa soixante-neuvième session tenue à Genève le 10 avril 2014, ont approuvé l'explication proposée de la situation à l'UPOV en ce qui concerne l'utilisation de techniques moléculaires.

32. En ce qui concerne un plus large public, le TC est convenu que la question n'a pas été posée de manière appropriée et qu'il ne serait donc pas pertinent de chercher à y donner une réponse. Le TC est convenu que cette question devrait être remaniée une fois précisées les questions revêtant un intérêt pour un plus large public (voir les paragraphes 83 à 85 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions").

33. À sa quatre-vingt-huitième session tenue à Genève le 15 octobre 2014, le Comité consultatif est convenu que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires, devrait être soumis pour examen au TC (voir le paragraphe 48 du document C/48/19 "Report by the President on the work of the eighty-sixth session of the Consultative Committee; adoption of recommendations, if any, prepared by that Committee").

34. À sa cinquante et unième session tenue à Genève du 23 au 25 mars 2015, le TC a examiné un projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires. Le TC est convenu de demander aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2015, d'examiner le projet initial suivant qui a été discuté à la session du TC (voir le paragraphe 181 du document TC/51/39 "Compte rendu") :

“Est-il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?”

“Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. [Les techniques moléculaires (les profils d’ADN) peuvent être utilisées en tant qu’informations complémentaires].

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet-elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“voir également :

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

Observations des groupes de travail techniques en 2015

35. Le TWV, à sa quarante neuvième session tenue à Angers (France) du 15 au 19 juin 2015, et le TWC, à sa trente troisième session qui s’est tenue à Natal (Brésil) du 30 juin au 3 juillet 2015, ont approuvé le projet initial de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires qui a été examiné par le TC à sa cinquante et unième session (voir le paragraphe 15 du document TWV/49/32 Rev. “*Revised Report*”, et le paragraphe 110 du document TWC/33/30 “*Report*”).

36. Le TWA, à sa quarante quatrième session tenue à Obihiro (Japon) du 6 au 10 juillet 2015, le TWF, à sa quarante sixième session tenue à Mpumalanga (Afrique du Sud) du 24 au 28 août 2015 et le TWO, à sa quarante huitième session tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 14 au 18 septembre 2015, sont convenus de présenter le texte ci-après du projet initial de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires qui a été examiné par le TC à sa cinquante et unième session (voir le paragraphe 70 du document TWA/44/23 “*Report*”, le paragraphe 72 du document TWF/46/29 Rev. “*Revised Report*”, et le paragraphe 80 du document TWO/48/26 “*Report*”) :

“Est-il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?”

“Une variété ne peut bénéficier d’une protection sur la base de son profil d’ADN. “Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. ~~[Les techniques moléculaires (les profils d’ADN) peuvent être utilisées en tant qu’informations complémentaires].~~

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet-elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“voir également :

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

Observations formulées par le TC-EDC

37. Le TC-EDC, à sa réunion tenue à Genève les 6 et 7 janvier 2016, a examiné le projet initial examiné par le TC à sa cinquante et unième session, conjointement aux observations formulées par les TWP, et a proposé de réviser le projet initial comme suit :

“Est-il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?”

“Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. Une variété ne peut bénéficier d’une protection sur la base de son profil d’ADN, bien que ces données puissent être utilisées dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen “DHS”). ~~[Les techniques moléculaires (les profils d’ADN) peuvent être utilisées en tant qu’informations complémentaires].~~

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet-elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“voir également :

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

38. Le TC est invité à :

a) *prendre note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein du TC, des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 5 à 15 du présent document,*

b) *prendre note des projets des Systèmes de semences de l'OCDE visant à organiser un atelier conjoint de l'OCDE, de l'UPOV, de l'ISTA et de l'AOSA sur les techniques biochimiques et moléculaires à Paris (France), les 7 et 8 juin 2016,*

c) *prendre note du fait que les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant les principaux systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session,*

d) *prendre note du fait que les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, par plante, seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session,*

e) *prendre note du fait que les observations formulées par l'OCDE et l'ISTA concernant l'utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, par plante, seront communiquées au TC à sa cinquante-troisième session, et*

f) *examiner un projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV au regard de l'utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 38 du présent document.*

[L'annexe suit]

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES,
NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN (BMT)

*(tel qu'il a été défini par le Comité technique à sa trente-huitième session
tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002 (voir le paragraphe 204 du document TC/38/16))*

Le BMT est un groupe ouvert aux experts de l'examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

- i) à suivre l'évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
- ii) à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l'amélioration des plantes;
- iii) à examiner les possibilités d'application des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au TC;
- iv) le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l'élaboration du document TGP/15, intitulé "Nouveaux types de caractères". Ces directives doivent être élaborées conjointement avec les groupes de travail techniques;
- v) à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous-groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;
- vi) à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l'harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;
- vii) à prendre connaissance des rapports des sous-groupes pour les plantes cultivées et du groupe de réflexion sur les travaux du BMT;
- viii) à servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne les notions de variété essentiellement dérivée et d'identification des variétés.

[Fin de l'annexe et du document]